



Communauté de communes Armagnac Adour
 1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 1^{er} juin 2026
N° 2026/056

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 26 mai 2026

Secrétaire de séance :
 Béatrice PASIAN

Date d'affichage : 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de pouvoirs :
 Nombre de Votants :
 Nombre de voix **POUR** :
 Nombre de voix **CONTRE** :
 Abstentions

45
39
3
41
37
0
4

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Darzacq, Sarra, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Lajus, Coomans, Lux, Tachon, Palangue-Maraleigne, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Berdoulet, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Gény remplacée par M.Darzacq, Zago, Buffalan.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M.Chanut, de M.Zago à Mme Descoubet.

Objet : Autorisation consultation prêt école maternelle d'Aignan.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire que l'ensemble des travaux de réhabilitation de l'école maternelle d'Aignan soient réalisés sur l'année 2026.

Il rappelle que lors du vote du budget 2026 un emprunt a été prévu afin de financer ces travaux.

Une consultation de plusieurs banques est donc nécessaire aux conditions suivantes :

- Montant emprunté : 500 000 €
- Durée : 20 ans
- Echéance mensuelle, trimestrielle ou annuelle
- Taux fixe

Une option de « capital mobilisable » en fonction de l'avancée des travaux pourrait être demandée.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- Réaliser les travaux de réhabilitation de l'école maternelle d'Aignan dans son ensemble sur 2026
- Consulter les banques suivantes :
 - o La banque des territoires
 - o L'Agence France Locale
 - o Le Crédit Agricole Aquitaine
 - o Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
 - o La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées
 - o La Banque Populaire Occitanie
 - o La Banque Postale

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des votants soit 41 suffrages exprimés dont 37 Pour, 0 Contre et 4 Abstentions, autorise Monsieur le Président à :

- Réaliser les travaux de réhabilitation de l'école maternelle d'Aignan dans son ensemble sur 2026
- Lancer une consultation pour un montant de 500 000 €, à taux fixe sur une durée de 20 ans avec une échéance mensuelle, trimestrielle ou annuelle auprès des banques suivantes :
 - o La banque des territoires
 - o L'Agence France Locale
 - o Le Crédit Agricole Aquitaine
 - o Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
 - o La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées
 - o La Banque Populaire Occitanie
 - o La Banque Postale

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 04 juin 2026
et sa publication le 04 juin 2026

Le Président,
Stéphane PERSOONS

